



La chef de l'UNESCO appelle à la protection du patrimoine culturel syrien

29 March 2012 –La Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Irina Bokova, a lancé jeudi un appel en faveur de la protection du patrimoine culturel en Syrie qui est menacé dans le contexte du conflit qui secoue actuellement le pays.

« A la suite d'un certain nombre de reportages faisant état des menaces qui pèsent sur le patrimoine culturel syrien en raison du conflit actuel, je souhaite faire part de ma profonde préoccupation quant aux dommages éventuels causés à ces précieux sites et j'exhorte toutes les parties impliquées dans le conflit à assurer la protection de cet héritage culturel exceptionnel que la Syrie abrite sur son sol. Les dommages causés au patrimoine de ce pays sont autant de blessures infligées à l'âme de son peuple et à son identité », a dit Mme Bokova dans un communiqué de presse.

L'histoire de la Syrie remonte à plusieurs milliers d'années. Les cultures qui se sont succédé ont laissé une richesse exceptionnelle en termes de sites archéologiques, de villes historiques, de paysages culturels, de monuments et d'œuvres d'art qui témoignent de l'évolution du génie humain, rappelle l'UNESCO.

Six sites syriens, l'ancienne ville de Damas, l'ancienne ville de Bosra, le site de Palmyre, l'ancienne ville d'Alep, le Crac des chevaliers et Qal'at Salah El-Din, les villages antiques du Nord de la Syrie, sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Bien d'autres sont inscrits sur la Liste indicative du pays comme Apamée, où il semblerait, d'après ce que rapportent les journalistes, que la citadelle de Madiq est bombardée, ajoute l'Organisation.

Plus tôt dans l'année, l'UNESCO a alerté les autorités syriennes, à travers leurs représentants à l'UNESCO, quant à leur responsabilité en matière de protection du patrimoine culturel. « Cette situation devient plus cruciale d'heure en heure », a déclaré la Directrice générale.

« J'exhorte les autorités syriennes à respecter les Conventions internationales qu'elles ont signées, en particulier la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954), la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels (1970) et la Convention du patrimoine mondial de 1972 », a-t-elle ajouté.

Dans le cadre de la Convention de 1970, la Directrice générale a déjà contacté l'Organisation mondiale des douanes, Interpol et les forces de police spécialisées françaises et italiennes afin de les alerter sur les objets syriens qui pourraient faire leur apparition sur le marché international des antiquités. Elle a également appelé à une mobilisation de tous les partenaires de l'UNESCO pour assurer la préservation de ce patrimoine.

« L'UNESCO est prête à apporter son aide par des rapports d'évaluation des dommages causés au patrimoine culturel syrien, notamment dans les sites du patrimoine mondial, et à préparer des plans visant à assurer leur sauvegarde dès que la situation le permettra », a-t-elle conclu.